

Prends part à *notre* mission

OUVRIER(IÈRE) CERTIFIÉ(E) D'ENTRETIEN



NATURE DU TRAVAIL

Le rôle principal et habituel de la personne salariée de cette classe d'emplois consiste à effectuer des travaux d'entretien, de réparation et de transformation relevant de plusieurs métiers du bâtiment.

ATTRIBUTIONS CARACTÉRISTIQUES*

La personne salariée de cette classe d'emplois exerce ordinairement son activité dans des endroits où il ne serait ni pratique ni nécessaire de faire appel, de façon continue, à du personnel de soutien manuel spécialisé ; elle effectue des travaux d'entretien général tels que la réparation ou la réfection de bâtiments, d'installations sanitaires et d'installations mécaniques simples ; elle peut également s'occuper de l'entretien préventif de l'équipement.

Elle est parfois appelée à coordonner des travaux effectués par des ouvrières ou ouvriers moins expérimentés ou non spécialisés.

Au besoin, elle accomplit toute autre tâche connexe.

[*Se référer au plan de classification](#)

QUALIFICATIONS REQUISES/SCOLARITÉ/ EXPÉRIENCE

Dans le cas où les fonctions du poste portent sur l'électricité et la tuyauterie : posséder les qualifications légales appropriées à la classe d'emplois et avoir plus de quatre (4) années d'expériences pertinentes.

Ou

Être titulaire d'un diplôme d'études professionnelles (DEP) dans une des *spécialités du bâtiment appropriées à la classe d'emplois ou être titulaire d'un diplôme ou d'une attestation reconnue par l'autorité compétente, et avoir huit (8) années d'expériences pertinentes.

Ou

Posséder une qualification officielle équivalente, appropriée à la classe d'emplois et délivrée par un organisme reconnu et avoir en plus quatre (4) années d'expérience pertinente. Dans le cas où cette qualification requiert moins de quatre (4) périodes d'apprentissage, avoir en plus une (1) année d'expérience pertinente pour compenser chaque période manquante.

***Exemple de DEP en spécialités du bâtiment : Mécanique de machinerie fixe, électricien, plombier, menuisier, etc.**

TYPE DE CONTRAT REMPLACEMENT 1 AN

LIEU DE TRAVAIL

SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES
Fermont

HORAIRE DE TRAVAIL

38 h 45/semaine (lundi au vendredi)

ENTRÉE EN FONCTION

Le plus tôt possible.

SUPÉRIEUR IMMÉDIAT

Direction des ressources matérielles.

RÉMUNÉRATION

Taux fixe 28.65\$ / l'heure + prime de rétention de 10% sous réserve de rencontrer les conditions de l'annexe 26 + une prime pour disparités régionales au prorata du temps travaillé :

avec personne à charge : 12 801 \$

sans personne à charge : 8 531 \$

FIN DE L'AFFICHAGE

Le 30 mars 2026.

Intéressé?

POSTULEZ AU :

Service des ressources humaines
Centre de services scolaire du Fer
AFFICHAGE 25-26-66

30, rue Comeau, Sept-Îles QC G4R 4N2

ou télécopieur : 418 964-2744

ou courriel :

rhumaines@cassdufer.gouv.qc.ca

Le CSS du Fer se réserve le droit de faire passer des tests.

